



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana



Au service
des peuples
et des nations

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Pays: MADAGASCAR

Document de Projet

Titre du projet	PROGRAMME D'APPUI A LA DECENTRALISATION ET LA RESILIENCE COMMUNAUTAIRE
Résultat du PNUAD/DPP	Les institutions publiques, la société civile et les médias, au niveau central et décentralisé, exercent leurs rôles et sont redevables pour une gouvernance apaisée, protectrice des droits humains.
Résultat escompté du PAPP	Les Collectivités Territoriales Décentralisées, la société civile et les communautés de base dans les zones d'intervention sont structurés et outillés pour promouvoir la cohésion sociale, la paix, la sécurité, le relèvement efficace; résister aux différents chocs et stimuler le développement local en répondant aux besoins exprimés par la population.
Produits escomptés	<p>Les Collectivités Territoriales Décentralisées des zones d'intervention disposent des compétences, des capacités et des outils/instruments stratégiques, programmatiques et budgétaires pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des actions de développement local intégré et inclusif et de promotion de la bonne gouvernance.</p> <p>Les Collectivités Territoriales Décentralisées des zones d'intervention disposent de mécanismes, de structures locales et des ressources pour la prévention et la préparation aux risques de catastrophes, l'atténuation de leurs impacts et le relèvement.</p> <p>Le programme est géré efficacement</p>
Partenaire de mise en œuvre	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
Parties responsables	<p>Direction générale de la Décentralisation, Unité de Gestion de la Stratégie Nationale de Développement Local, Office National de Concertation sur la Décentralisation (ONCD), Fonds de Développement Local (FDL), Institut National de Décentralisation et de Développement Local (INDDL), Collectivités Territoriales Décentralisées, Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes (BNGRC), Cellule de Gestion et de Prévention des Urgences (CPGU), Organisations Non Gouvernementales (ONG) et autres organisations de la société civile, Secrétariat Exécutif du Comité National de Lutte contre le SIDA (SE/CNLS), Services Techniques Déconcentrés des Ministères sectoriels</p> <p>Autres agences et organismes des Nations Unies : UNICEF, ONUSIDA, FAO, PAM, UNFPA, Programme VNU.</p>

t
An

Brève description

Le présent programme fait suite aux appuis ayant déjà été apportés par le PNUD au Secteur « Gouvernance » à travers divers projets durant le cycle de programmation antérieur et est aligné à une des priorités de l'Etat malagasy qui consiste au renforcement de la gouvernance, de l'Etat de droit et l'instauration d'une justice équitable.

L'objectif principal du programme consiste à promouvoir le développement local et de créer des conditions favorables au renforcement des capacités de résilience des communautés de base des zones d'intervention à travers la mise en œuvre d'un processus de Décentralisation. A cet effet, les objectifs spécifiques sont que :

- 1- Les Collectivités Territoriales Décentralisées des zones d'intervention disposent des compétences, des capacités et des outils et instruments stratégiques, programmatiques et budgétaires pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des actions de développement local intégré et inclusif et de promotion de la bonne gouvernance,
- 2- Les Collectivités Territoriales Décentralisées des zones d'intervention disposent de mécanismes, de structures locales et des ressources pour la prévention et la préparation aux risques de catastrophes, l'atténuation de leurs impacts et le relèvement.

La stratégie de mise en œuvre du programme sera fondée sur le renforcement de capacités du Ministère en charge de l'Intérieur et de la Décentralisation en tant que partenaire de mise œuvre ainsi que celui des parties responsables pour une appropriation nationale des résultats. Les autres agences du Système des Nations Unies et partenaires techniques et financiers impliqués pour les mêmes objectifs seront amenés à contribution et il en sera de même pour les organisations non gouvernementales et autres intervenants de la société civile.

De ce fait, le présent projet, tout en aidant à faire face aux problématiques de gouvernance rencontrées actuellement au niveau des communautés, contribuera au retour vers une situation normale après ces cinq années de crise sociopolitique à travers la conduite participative et inclusive des activités, tout en assurant la mise à disposition de mécanismes de renforcement des capacités de résilience des communautés. Il permettra ainsi de faciliter la mise en œuvre des diverses coopérations avec les autres partenaires et avec les autres projets et programmes de développement par la consolidation d'une volonté de la population à se relever de la crise.

Les dimensions genre et vulnérabilité, notamment concernant la jeunesse et le VIH/SIDA, ainsi que celles du suivi et de la communication seront traitées transversalement de sorte qu'aucune activité du programme ne va échapper à leur intégration pour une vision plus systémique des résultats attendus.

Initié pour le cycle de programmation 2015-2019, il s'agira pour cette année 2015, dans le cadre de ce programme :

- d'accompagner la diffusion et l'application des nouvelles lois sur la décentralisation, sur la gouvernance territoriale et sur le développement local,
- de rendre opérationnels les dispositifs et mécanismes de coordination et de suivi des plans décentralisés pour un développement local intégré et inclusif,
- et de renforcer les capacités des obligataires et des détenteurs de droits, notamment pour les niveaux décentralisés et communautaires, pour une meilleure résilience.

<p>Période du Programme : 2015-2019</p> <p>Domaine de Résultats-clés (Plan Stratégique) : Effet 2- Les attentes des citoyens, notamment en matière de liberté d'expression, de développement, de primauté du droit et de redevabilité sont satisfaites grâce à des systèmes plus solides de gouvernance démocratique.</p> <p>Atlas Award ID :</p> <p>Date de début : 01 janvier 2015</p> <p>Date de fin : 31 décembre 2019</p> <p>Modalité d'exécution : NIM</p> <p>Date du CLAP : 18 décembre 2014</p>	<p>Budget PTA 2015 : 2 011 898 USD</p> <p>Ressources totales requises : 2 011 898 USD</p> <p>Total des ressources allouées : 1 456 000 USD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds réguliers : 1 456 000 USD • Autres : <p>Budget non financé : 555 898 USD</p>
--	--

Accord du partenaire de mise en œuvre :

Signature



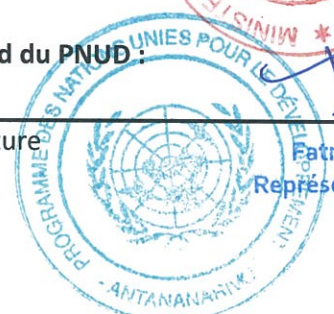
24 FEV. 2015

Date

M. AFALY Solonandrasana Olivier

Accord du PNUD :

Signature



Fatma Samoura
Représentant résident

24/02/2015

Date

t

II – PLAN DE TRAVAIL ANNUUEL 2015

Produits	Activités	Calendrier				PMO	Parties responsables	Ressources					
		T1	T2	T3	T4			Source	Descript.	Montant en USD	Disponible	A mobiliser	
<p>Produit 1 : Les CTD des zones d'intervention disposent des compétences, des capacités et des outils/instruments stratégiques, programmatiques et budgétaires pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des actions de développement local intégré et inclusif et de promotion de la bonne gouvernance.</p> <p>Indicateur 1 : Disponibilité des cadres législatifs, institutionnels et stratégiques de transfert de compétences et des ressources</p> <p>Base : 3 lois sur la Décentralisation</p> <p>Cible : 15 (Lois, décrets, politiques et stratégies)</p> <p>- 2015 : 10</p> <p>Indicateur 2 : Disponibilité des plans de développement local intégrés et inclusifs et de promotion de la bonne gouvernance mis à jour au niveau des CTD des zones d'intervention</p> <p>Base : 0</p> <p>Cible : 30</p> <p>- 2015 : (outils/guides disponibles)</p> <p>Indicateur 3 : Disponibilité d'un cadre et mécanisme de concertation, de coordination des acteurs/partenaires et de participation citoyenne aux affaires locales et à la mise en œuvre du plan de développement au niveau des CTD des zones d'intervention.</p> <p>Base : A déterminer</p>	Résultat d'activité 1.1 : Le Ministère en charge de la décentralisation est capable d'impulser et de coordonner la relance du processus de décentralisation, de gouvernance territoriale et du développement local					MID	UG-SNDL, DGD, ONCD, FDL, INDDL			334 025	280 228		
	1.1.1. Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement de capacité et de mise en cohérence du Ministère en charge de la décentralisation									159 296	149 226		
	Faire l'évaluation des capacités du MID	X								Pm.			
	Elaborer et valider un plan de renforcement et mise en cohérence de capacités du MID,	X								480	480		
	Organiser des activités de renforcement des capacités du personnel du MID: mise en œuvre des actions prioritaires (3 initiatives)		X	X		X				4 500	4 500		
	Spécialiste en Gouvernance locale	X	X	X	X					1 609	1 609		
	Conseiller en gouvernance	X	X	X	X					805	805		
	Doter le MID en équipements et matériels									25 000	20 000		5 000
	1.1.2. Elaborer, diffuser/vulgariser et mettre en œuvre des lois et décrets sur la décentralisation									15 000	10 000		5 000
	Etablir des projets de textes relatifs au transfert des compétences et des ressources, de développement local, de gouvernance participative	X	X	X	X					28 000	28 000		
Dupliquer les textes législatifs et réglementaires sur la décentralisation	X	X	X						56 902	56 902			
Organiser des campagnes de sensibilisation, d'appropriation des textes législatifs et réglementaires dans les 8 régions d'intervention	X								20 000	20 000			
1.1.3. Elaborer, mettre en œuvre et suivre les politiques et stratégies de décentralisation, de développement Local et de gouvernance locale									6 000	6 000			
Faire un bilan sur l'avancement du processus de Décentralisation, de Déconcentration et de développement local	X								1 000	1 000			
									51 926	33 601			
									480	480			
		X	X	X	X				4 500	4 500			
		X	X	X					3 621	3 621			
									15 326	10 000		5 326	
		X							28 000	15 000		13 000	
											81 240		
									480	480			
		X	X						4 500	4 500			
									12 000	12 000			

Produits	Activités	Calendrier				PMO	Parties responsables	Ressources					
		T1	T2	T3	T4			Source	Descript.	Montant en USD	Disponible	A mobiliser	
Cible : 30 - 2015 : (acteurs au niveau de 15 CTD mobilisés)	Elaborer et valider la stratégie Nationale de Décentralisation et de Développement Local	X	X								480	480	
	Elaborer le programme de mise œuvre de la stratégie		X	X	X						20 000	20 000	
Marqueur d'égalité genre : 2	1.1.4. Renforcer les dispositifs d'appui à la décentralisation, de développement local et de gouvernance locale (y compris harmonisation des outils)										4 500	4 500	
	Créer et gérer une base de données sur les CTD	X	X	X	X					25 094	25 094	16 091	
	Inventorier et harmoniser les outils d'appui à la décentralisation, le développement local et la gouvernance locale:	X	X							480	480	480	
	Dupliquer les outils		X	X	X					4 500	4 500	4 500	
	Appuyer les réseaux nationaux et les plateformes d'échange d'expériences entre collectivités									1 341	1 341	1 341	
	1.1.5. Elaborer et mettre en œuvre la stratégie de communication du Ministère en charge de la Décentralisation									9 770	9 770	9 770	
	Elaborer et valider la stratégie de communication du MID			X	X					480	480	480	
	Mettre en œuvre des initiatives pour promouvoir la communication autour des thématiques de décentralisation et de développement local									4 500	4 500	4 500	
	Résultat d'activité 1.2: Les CTD des zones d'intervention disposent des outils intégrés de planification, de coordination, de gestion et d'aménagement du territoire			X	X					1 487	1 487	1 487	
	1.2.1. Appuyer les CTD des zones d'intervention à l'élaboration des plans de développement local intégré, inclusif et cohésif					MID	UG-SNDL DGD ONCD CTD			26 473	26 473	26 473	
	Mettre à jour et diffuser les outils de planification du	X	X	X	X					10 000	10 000	10 000	
										960	960	960	

Produits	Activités	Calendrier				PMO	Parties responsables	Ressources				
		T1	T2	T3	T4			Source	Descript.	Montant en USD	Disponible	A mobiliser
	développement au niveau des collectivités (commune et région)							04000	71300	9 000	9 000	
								04000	75700	10 000	10 000	
								04000	74200	6 513	6 513	
	Résultat d'activité 1.3: Les CTD des zones d'intervention disposent des capacités techniques, managériales et financières pour coordonner le développement local Intégré inclusif					MID	UG-SNDL, DGD, ONCD, INDDL, FDL, OSC, CTD, T.A et T.F SE-CNLS			377 162	157 061	
	1.3.1. Renforcer les capacités des CTD dans le pilotage, la coordination et le suivi des actions de développement local intégré, inclusif et cohésif									206 980	66 480	
	Capitaliser les expériences relatives à la mise en place des structures de concertation et de coordination au niveau région et commune	X	X					04000	74200	480	480	
	Appuyer la mise en place/la redynamisation et l'opérationnalité des Structures locales de concertation (Comités régionaux et communaux de développement)		X					04000	71300	4 500	4 500	
	Organiser des formations et des échanges d'expériences sur des thématiques concernant la gestion des collectivités	X	X		X			04000	75700	48 000	15 000	33 000
	Doter les collectivités des matériels et équipements leur permettant d'exercer efficacement les compétences dévolues			X				04000	72800	70 000	20 000	50 000
	Appuyer les CTD à promouvoir le PPP							04000	72200	35 000	8 000	27 000
	1.3.2. Appuyer les CTD dans la mobilisation et la gouvernance des ressources locales							04000	72200	20 000	0	20 000
	Initier un processus pour l'harmonisation des fiscalités sectorielles		X					04000	72100	5 000	2 500	2 500
	Appuyer les CTD dans le recensement/la collecte des ressources financières locales			X				04000	75700	8 000		8 000
	Renforcer la capacité des acteurs de la chaîne fiscale des CTD		X	X	X					97 540	43 060	
								04000	74200	960	960	
			X					04000	71300	9 000	9 000	
								04000	75700	6 437	6 437	
								04000	71600	5 000	5 000	
			X	X	X			04000	74200	7 663	7 663	
			X	X	X			04000	71600	12 000	5 000	7 000
								04000	75700	24 000	9 000	15 000
								04000	74200	480	0	480
				X				04000	71200	20 000	0	20 000
								04000	71300	4 500	0	4 500
								04000	75700	7 500	0	7 500
	1.3.3. Renforcer les capacités des CTD dans la maîtrise									12 643	12 643	

+

27

Produits	Activités	Calendrier				PMO	Parties responsables	Ressources						
		T1	T2	T3	T4			Source	Descript.	Montant en USD	Disponible	A mobiliser		
	d'ouvrage et la gestion des infrastructures économiques, des services (marchés, services communaux...) et des activités de relèvement précoce													
	Mettre à la disposition des CTD le manuel de maîtrise d'ouvrage communal actualisé		X						74200	480	480	480		
	1.3.4. Appuyer les initiatives et mécanismes de redevabilité sociale à l'échelle des collectivités								71300	4 500	4 500	4 500		
	Appuyer la mise en place et l'opérationnalité des dispositifs locaux de communication, d'information et de sensibilisation des acteurs	X	X						74200	7 663	7 663	7 663		
	Appuyer la mise en place/renforcement du standard de service au niveau des collectivités	X	X							60 000	34 878	34 878		
	Accompagner les échanges entre les CTD pour la promotion de la redevabilité sociale								74200	16 878	16 878	16 878		
	1.3.5. Appuyer les CTD dans l'intégration, la mise en œuvre et le suivi de la réponse locale et régionale contre le VIH/SIDA (plan développement régional et communal intégré et inclusif)		X						75700	7 500	7 500	7 500		
	Appuyer les CTD à assurer l'intégration de la réponse VIH dans le programme de développement	X	X		X				71600	10 500	10 500	10 500		
	Résultat d'activité 1.4: Des dispositifs de prise en compte des problématiques de la jeunesse sont opérationnels au niveau des CTD					MID	DGD, ONCD, MJS Agences SNU			0	0	0		
	1.4.1 Appuyer les CTD pour la prise en compte des problématiques des jeunes en promouvant leur participation au processus de développement et leur accès à des services structurés et de qualité									0	0	0		
	Appuyer la mise en place/redynamisation et renforcer les capacités des conseils communaux de la jeunesse dans les zones d'intervention	X	X						75700	pm				
	Appuyer les conseils communaux de la jeunesse dans les zones d'intervention dans l'élaboration de leur plan d'action citoyenne			X					75700	pm				
	Appuyer les CTD dans l'élaboration des politiques locales et budget sensibles aux jeunes		X		X				75700	pm				
	Résultat d'activité 1.5: Les appuis en matière de décentralisation et de gouvernance locale sont suivis et des actions de communication sur les thématiques couvertes par le projet sont réalisées					MID	UG-SNDL DGD ONCD			35 649	35 649	35 649		

f

Am

Produits	Activités	Calendrier				PMO	Parties responsables	Ressources					
		T1	T2	T3	T4			Source	Descript.	Montant en USD	Disponible	A mobiliser	
	1.5.1: Réaliser des suivis sur le terrain (suivi de la mise en œuvre/suivi conjointe)									30 649	30 649		
	Faire des missions de suivi de la mise en œuvre	X	X	X	X			04000	71600	6 000	6 000		
	Faire des missions de suivi conjoint trimestriel	X	X	X	X			04000	74500	6 503	6 503		
								04000	71600	16 000	16 000		
	1.5.2: Communiquer sur les thématiques couvertes par le projet							04000	75700	2 146	2 146		
	TOTAL PRODUIT 1	X	X	X	X			04000	74200	5 000	5 000		
Produit 2: Les CTD des zones d'intervention disposent de mécanismes, de structures locales et des ressources pour la prévention et la préparation aux risques de catastrophes, l'atténuation de leurs impacts et le relèvement. Indicateur 1 : Disponibilité d'un cadre législatif régissant les activités de réduction des risques de catastrophes à l'échelle des CTD Base : 0 Cible : 1 - 2015 : 0 Indicateur 2 : Disponibilité d'un système d'informations sur la RRC pour la prise de décisions Base : 0 Cible : 1 - 2015 : 0 Indicateur 3 : Nombre de structures locales de GRC mises en place et opérationnelles Base : 0	Résultat d'activité 2.1: Le cadre juridique de la GRC est mis à jour conformément à la SNGRC actualisée.					MID	BNGRC-CPGU DGD UG-SNDL ONCD			773 309	499 411	273 898	
	2.1.1. Vulgariser la SNGRC actualisée au niveau national et au niveau des CTD d'intervention.									239 013	239 013		
	Appuyer le processus de mise en place du cadre institutionnel de la GRC.	X							04000	75700	18 500	18 500	
	Appuyer le Comité pour la mise en place du cadre institutionnel de la GRC dans l'élaboration et la mise en œuvre de son plan d'action.		X	X					04000	72500	500	500	
	Récolter, analyser, structurer les informations nécessaires à la mise en place des nouvelles institutions de la GRC, incluant la future Unité Nationale de Coordination en GRC.								04000	74200	480	480	
	-Rédiger le contenu du texte juridique portant création, attributions et fonctionnement des nouvelles institutions de la GRC.		X	X					04000	71300	4 500	4 500	
	Organiser avec la Primature le processus de validation				X				04000	75700	1 533	1 533	
	2.1.2-Prendre en charge les honoraires d'un CTP international et d'un Spécialiste national en GRC.										213 500	213 500	
	Payer les honoraires du CTP international	X	X	X	X				04000	61300	185 500	185 500	
	Payer les honoraires du Spécialiste national	X	X	X	X				04000	71400 SC	28 000	28 000	
Résultat d'activité 2.2: Le Mainstreaming de la RRC est assuré						MID	BNGRC-CPGU, PAM, UNICEF, FAO, UNHABITAT, Ministères sectoriels, CTD, INDDL			51 595	51 595		
2.2.1. Renforcer les capacités des acteurs au niveau des CTD d'intervention, notamment les jeunes, sur les principes RRC/GRC													

f

Produits	Activités	Calendrier				PMO	Parties responsables	Ressources					
		T1	T2	T3	T4			Source	Descript.	Montant en USD	Disponible	A mobiliser	
Cible : 30 - 2015 : Diagnostic/analyse/outils disponibles Marqueur d'égalité genre : 2	Actualiser les manuels de l'élève et les guides du maître disponibles: consultant national, atelier		X						04000	75700	2 682	2 682	
	Dupliquer les manuels et guides.			X				04000	74200	480	480	480	
	Conduire des sessions de formation des enseignants de la classe de 5 ^{ème} des Collèges dans les CTD d'intervention.			X	X			04000	71300	3 000	3 000	3 000	
	Résultat d'activité 2.3 : Un système intégré de génération et de gestion des données et des informations est disponible.					MID	CPGU-BNGRC DGD INDDL	04000	75700	4 598	4 598	25 000	5 172
	2.3.1- Opérationnaliser la bibliothèque virtuelle et développer d'autres outils d'évaluation des risques pour chaque secteur							04000	75700	7 663	7 663	3 000	3 000
	Collecter des informations au niveau national et régional.		X					04000	7570	3 000	3 000		
	Traiter les informations collectées dans la bibliothèque virtuelle.		X					04000	71600	1 111	1 111		
	Organiser un atelier d'information et de formation sur l'accès, les contenus, le fonctionnement de la bibliothèque virtuelle.			X				04000	75700	1 111	1 111		
	Résultat d'activité 2.4 : Les capacités de résilience des communautés vulnérables aux chocs sont renforcées.					MID	BNGRC, CTD et STD, ONGs, PAM, FAO	04000	71600	4 444	4 444	161 480	161 480
	2.4.1 Sensibiliser les communautés de base sur les risques et aléas auxquels elles sont exposées.									3 480	3 480	3 480	
	Recruter des ONGs en charge de l'opérationnalisation du projet de renforcement de la résilience des communautés.	X						04000	74200	480	480	480	
	Organiser une sensibilisation de masse autour de la GRC.		X	X				04000	71600	3 000	3 000	3 000	
	2.4.2 Structurer les comités régionaux, communaux et locaux de GRC en encourageant la participation des femmes et des jeunes.									440 000	158 000	158 000	
	Conduire des diagnostics institutionnels au niveau des CTD d'intervention												
	Mettre en place les comités communaux et locaux de GRC en encourageant la participation des femmes, des jeunes et des plus vulnérables.							04000	70000 Contrat	440 000	158 000	158 000	282 000
Conduire des sessions de formation des comités sur la GRC.													


Am

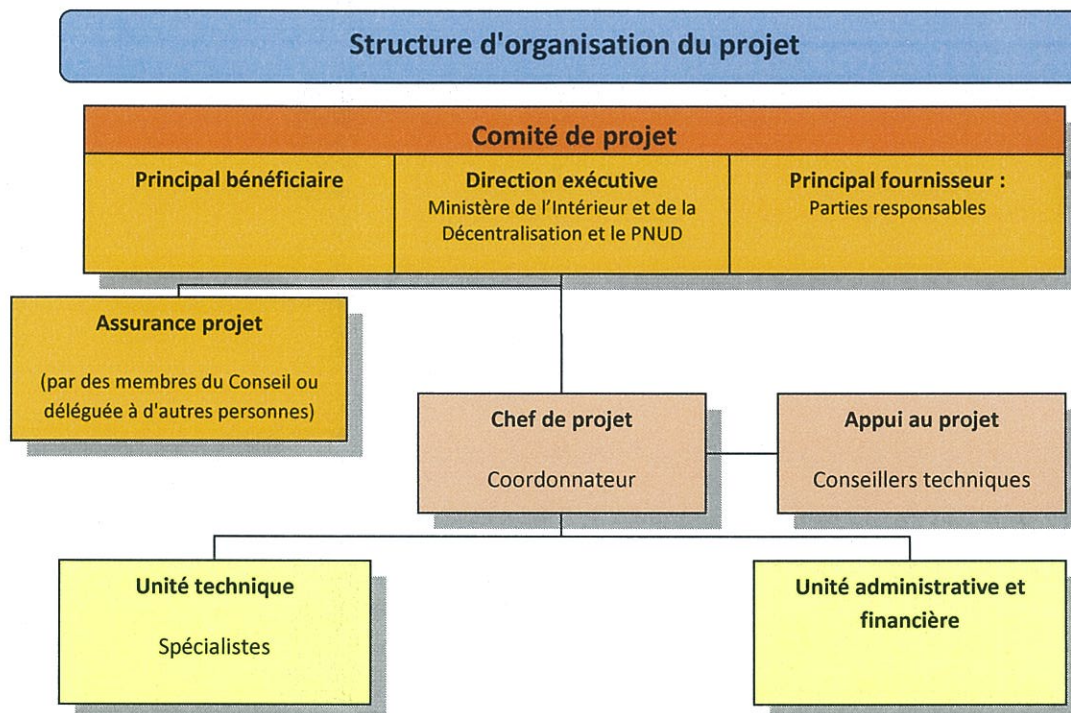
Produits	Activités	Calendrier				PMO	Parties responsables	Ressources						
		T1	T2	T3	T4			Source	Descript.	Montant en USD	Disponible	A mobiliser		
	<i>Elaborer des termes de référence pour des comités GRC en conformité avec la Stratégie Nationale.</i>													
	2.4.3 Développer, de façon participative, des plans de relèvement précoce au niveau communautaire.													
	<i>Identifier sur terrain les activités de relèvement précoce</i>													
	<i>Organiser des réunions de priorisation des activités de relèvement précoce sur la base des critères définis par les comités de GRC.</i>													
	2.4.4 Mettre en œuvre les actions de relèvement précoce planifiées.													
	<i>Procéder aux appels d'offre des entreprises en charge des réalisations des activités prioritaires.</i>													
	<i>Recruter les entreprises en charge d'exécuter les travaux</i>													
	<i>Accompagner la réalisation des actions de relèvement précoce</i>													
	Résultat d'activité 2.5: Les interventions en matière de GRC sont suivies et des actions de capitalisation des actions de communication sur les thématiques couvertes par le projet sont réalisées					MID	DGD ONCD BNGRC-CPGU			19 567	19 567	19 567		
	2.5.1: Réaliser des suivis sur le terrain									15 910	15 910	15 910		
	<i>Faire des missions de suivi de la mise en œuvre</i>	X	X	X	X			04000	71600	6 000	6 000	6 000		
	<i>Faire des missions de suivi trimestriel</i>	X	X	X	X			04000	74500	1 317	1 317	1 317		
	2.5.2: Capitaliser les acquis et communiquer sur les thématiques couvertes par le projet	X	X	X	X			04000	71600	6 000	6 000	6 000		
	<i>Faire des missions de suivi trimestriel</i>							04000	75700	2 593	2 593	2 593		
	TOTAL PRODUIT 2									773 759	491 759	282 000		
Produit 3: Le programme est géré efficacement.	Résultat d'activité 3.1: L'équipe de gestion du programme est mis en place et opérationnelle					MID	UG-SNDL-DGD- ONCD-PNUD			235 353	235 353	235 353		
	3.1.1. Mettre en œuvre le processus de recrutement du staff du programme									3 360	3 360	3 360		
	<i>- Publication</i>	X						04000	74200	3 360	3 360	3 360		
	3.1.2. Renforcer les compétences du personnel en procédure et aux exigences techniques.									1 072	1 072	1 072		
	<i>- Atelier</i>	X						04000	75700	1 072	1 072	1 072		
	3.1.3. Payer les charges de personnel du Programme.									230 921	230 921	230 921		
	<i>- Salaire: 1 Coordonnateur, 1 Assistants, 2 chauffeurs</i>	X	X	X	X			04000	71400 SC	75 202	75 202	75 202		
	<i>- Salaire: part salaire 2 AF bureau</i>	X	X	X	X			04000	71400 SC	4 984	4 984	4 984		
	<i>- Salaire: UPM Décentralisation & GRC</i>	X	X	X	X			04000	71400 SC	34 787	34 787	34 787		

Produits	Activités	Calendrier				PMO	Parties responsables	Ressources				
		T1	T2	T3	T4			Source	Descript.	Montant en USD	Disponible	A mobiliser
	- Salaire: UCOM Décentralisation & GRC	X	X	X	X			04000	71400 SC	18 559	18 559	
	- Salaire: USE Décentralisation & GRC	X	X	X	X			04000	71400 SC	68 916	68 916	
	- Salaire: PMSU Décentralisation & GRC	X	X	X	X			04000	71400 SC	28 473	28 473	
	Résultat d'activité 3.2: Les besoins logistiques de la mise en œuvre du programme sont assurés					MID	UG-SNDL, DGD-ONCD-PNUD			133 855	133 855	
	3.2.1. Evaluer les besoins et Elaborer le plan de procurement											
	3.2.2. Procéder aux acquisitions									38 000	38 000	
	- Kit mobilier et équipement individuel (07)	X						04000	72800	21 000	21 000	
								04000	72200	7 000	7 000	
	- Kit mobilier et équipement Unité de gestion	X						04000	72800	6 000	6 000	
								04000	72200	4 000	4 000	
	3.2.3. Assurer l'appui logistique de la mise en œuvre du programme.									95 855	95 855	
	- Carburant (02 voitures)	X	X	X	X			04000	72300	7 000	7 000	
	- Maintenance matériels et équipements	X	X	X	X			04000	73400	5 000	5 000	
	- Maintenance véhicules (02 véhicules)	X	X	X	X			04000	73400	8 000	8 000	
	- Charges locales: loyer, sécurité, Jirama, nettoyage.	X	X	X	X			04000	73100	28 855	28 855	
	- Coûts de gestion partagés (Base PNUD)	X	X	X	X			04000	73500	32 000	32 000	
	- Fournitures de bureau	X	X	X	X			04000	72500	5 000	5 000	
	- Communication	X	X	X	X			04000	72400	10 000	10 000	
	Résultat d'activité 3.3: La mise en œuvre du programme est assurée et suivie.					MID	DGD-ONCD-PNUD			95 622	95 622	
	3.3.1. Elaborer les différents documents de gestion du programme (PTA, PTT, plan opérationnel, journaux, plan de suivi et communication.											
	3.3.2. Assurer le suivi et l'évaluation									95 622	95 622	
	- Revue	X	X	X	X			04000	75700	12 000	12 000	
	- Audit	X	X	X	X			04000	74100	5 000	5 000	
	- Partage de cout HACT	X	X	X	X			04000	61000	28 000	28 000	
								04000	75700	40 622	40 622	
	- Suivi sur terrain	X	X	X	X			04000	71600	10 000	10 000	
	TOTAL PRODUIT 3									464 830	464 830	0
	TOTAL GENERAL									2 011 998	1 456 000	555 898

+

107

III – ARRANGEMENT DE GESTION



- 3.1. Le **partenaire de mise en œuvre** est le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation. Il est responsable et redevable de la mise en œuvre du projet, la réalisation des produits attendus du projet, et l'utilisation efficace des ressources allouées au projet.
- 3.2. La **partie responsable** est une entité choisie pour agir au nom du Partenaire de mise en œuvre afin de tirer profit de leurs compétences spécialisées, d'atténuer les risques et de diminuer les lourdeurs administratives, sur la base d'un document ou contrat écrit lui permettant d'acheter des biens ou fournir des services financés sur le budget du projet,

Toutes les parties responsables sont directement redevables devant le partenaire de mise en œuvre en conformité avec les termes de leur accord ou du contrat signés entre les deux parties.

- 3.3. Le **Comité de Projet** est la principale instance décisionnelle du projet, en charge des orientations du projet et de la validation de ses résultats. Il comprend les fonctions suivantes :

- **L'Exécutif**, qui préside le Comité de projet, est désigné par **le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation**. Il a la responsabilité de l'utilisation efficace des ressources du PNUD allouées au projet et de l'obtention des résultats (Cf. Réglementation Financière 27.01). Le Directeur National, sous l'autorité du partenaire de mise en œuvre, est l'ordonnateur sur le budget du projet. Il approuve les demandes de services (réquisitions) et les demandes de paiement.
- Le **Partenaire de développement** ou **Fournisseur principal** représente les intérêts des parties qui financent et / ou fournissent de l'expertise technique pour le projet. La fonction du fournisseur principal au sein du Comité est de fournir des orientations

concernant la faisabilité technique et financière du projet. Le fournisseur principal est donc constitué par les structures censées réaliser les produits du projet.

A ce titre, il comprendra les représentants du partenaire de mise en œuvre, des parties responsables, des ministères sectoriels concernés, du PNUD et d'autres donateurs et agences spécialisées éventuels.

- Les **Représentants des bénéficiaires** ou **Bénéficiaires principaux** représentent les intérêts des bénéficiaires du programme/projet. Ils ont pour fonction principale d'assurer au sein du comité de pilotage la réalisation des résultats du projet dans la perspective des bénéficiaires du projet. Leur rôle est de défendre les intérêts de tous ceux qui vont bénéficier du projet, ou ceux pour lesquels les livrables résultant des activités permettront d'atteindre des cibles spécifiques. Les bénéficiaires principaux suivent l'avancement du projet conformément aux cibles fixés et aux critères de qualité.

Cette fonction est assurée par les communautés, les communes, les régions, les structures d'appui à l'entrepreneuriat et à la promotion des opportunités d'emploi et de revenu.

- **L'Assurance de projet** est le rôle de tous les membres du Comité de projet, mais elle peut être déléguée. Elle appuie le comité en assurant une fonction objective et indépendante de surveillance et de suivi sur le projet. Ce rôle s'assure que les principales étapes du projet sont mises en œuvre et complétées.

Pour le PNUD, l'assurance du projet revient au Chargé de Programme Gouvernance.

- 3.4. Le **gestionnaire de projet** est le **Coordonnateur du Programme**. Il est responsable de la mise en œuvre quotidienne du projet, au nom du partenaire de mise en œuvre, et dans les limites accordées par le Comité de projet. La principale responsabilité du gestionnaire de projet est de s'assurer que le projet délivre les produits spécifiés dans le document de projet selon les normes de qualités requises et en respectant les contraintes de temps et de coût.

Le gestionnaire de projet est le certificateur sur le budget du projet.

Le Directeur National, son suppléant et le Coordonnateur de Programme assurent conjointement la réalisation des activités opérationnelles aussi bien au niveau central qu'au niveau décentralisé et sont co-responsables de la qualité des résultats du projet. Ils sont redevables de l'utilisation efficiente et efficace des ressources, ainsi que de l'utilisation rationnelle des biens et équipements acquis dans le cadre de ce projet, dans le respect des procédures en vigueur.

- 3.5. Le Directeur National et le Coordonnateur de Programme sont assistés par une unité technique et une unité administrative.

- L'unité technique est composée par des spécialistes des thématiques du Programme.
- L'unité administrative et financière est composée par des assistants administratifs / financiers et des chauffeurs. Cette unité a la responsabilité de veiller à l'observance des procédures administratives et financières applicables.

Par ailleurs, le Directeur National et le Coordonnateur de Programme devront procéder à la nomination de leur suppléant respectif.

3.6. Les remises d'espèces aux Partenaires de mise en œuvre se feront selon les dispositions du CPAP contenues dans les alinéas 6.4 à 6.9.

Des formations seront organisées, selon les besoins, en vue du renforcement des capacités de l'équipe de mise en œuvre.

3.7. Afin d'assurer une gestion financière saine des ressources du projet, les dispositions des paragraphes 7.1 et 7.5 du CPAP s'appliqueront.

VI – CADRE DE SUIVI ET EVALUATION

Vis à vis des dispositions mentionnées dans le CPAP, le mécanisme de suivi et d'évaluation est entrepris conformément à la matrice des résultats de l'UNDAF ainsi qu'au plan de suivi et d'évaluation du programme. L'objectif étant de veiller à une utilisation efficace des ressources du programme ainsi qu'à la redevabilité, la transparence et l'intégrité. Le partenaire de mise en œuvre présentera des rapports de progrès trimestriels sur les réalisations et les résultats du projet, les risques, les problèmes rencontrés lors de l'exécution du projet ainsi que l'utilisation des ressources comme il en a été convenu dans le PTA, conformément aux dispositions et du PNUD en la matière.

Sur une base trimestrielle :

- Une évaluation de la qualité enregistrera les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats clés, basée sur les critères de qualité et les méthodes consignées dans le tableau de gestion de la qualité ;
- Un journal des problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour par le chef de projet afin de faciliter le suivi et la résolution de problèmes potentiels ou des demandes de modification ;
- Un journal des risques fondé sur une analyse initiale des risques (voir journal des risques en annexe) sera activé dans Atlas et régulièrement mis à jour en fonction des facteurs de l'environnement externe qui pourraient affecter la réalisation du projet ;
- Un rapport trimestriel d'avancement fondé sur les informations susmentionnées enregistrées dans Atlas sera soumis par le chef de projet au Comité de projet par le biais de l'assurance projet. Ce rapport suivra le format de rapport standard disponible dans l'Executive Snapshot ;
- Un journal des enseignements sera activé et régulièrement mis à jour pour assurer l'apprentissage et l'adaptation continue au sein de l'organisation et faciliter la préparation du rapport sur les enseignements à la fin du projet ;
- Un plan de suivi du calendrier sera activé dans Atlas et mis à jour afin de suivre les actions/événements clés en matière de gestion.

Annuellement :

- **Visites du projet :** Des représentants du PNUD et du gouvernement devraient visiter le projet au moins une fois par an. Les visites de terrain servent à valider les résultats, plus particulièrement ceux obtenus au cours de la période précédant la visite. Si entreprise pendant la dernière partie de l'année d'exercice, la visite de terrain devrait fournir les dernières informations relatives à l'avancement du projet vis à vis du rapport annuel. Chaque visite de terrain devrait être suivie de l'élaboration d'un bref document faisant office de rapport qui sera déposé au plus tard une semaine après le retour au bureau ;
- **Rapport d'examen annuel :** Un rapport d'examen annuel sera rédigé par le chef de projet et transmis au Comité de projet et au Comité des résultats. Le rapport d'examen annuel devra au minimum contenir le format type du rapport trimestriel d'activité d'Atlas, couvrant toute l'année, ainsi que des informations à jour sur chacun des éléments mentionnés du rapport trimestriel ainsi qu'une synthèse des résultats obtenus par rapport aux cibles prédéfinies au niveau des produits.
- **Examen annuel du projet :** Sur la base du rapport ci-dessus, le projet fera l'objet d'un examen annuel durant le quatrième trimestre de l'année ou juste après, afin d'analyser la performance du projet et valider le plan de travail annuel pour l'année suivante. Durant la dernière année, cet examen se fera sous forme d'évaluation finale. Cet examen est mené par le Comité de projet et peut impliquer d'autres parties prenantes si besoin. Il portera sur les progrès réalisés vers l'obtention des produits escomptés et veillera à ce que ces derniers restent cohérents avec les résultats appropriés.

V – CADRE LEGAL

Le Plan de travail annuel, qui, avec le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD, constituent un Document de Projet tel que défini dans l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA). Par ailleurs, toutes les dispositions du CPAP sont applicables à ce document.

En accord avec l'article III de l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA), la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire de mise en œuvre, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD placés sous la garde des Partenaires de mise en œuvre, incombe aux Partenaires de mise en œuvre.

Le Partenaire de mise en œuvre devra :

- a) Mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en prenant en considération la situation de la sécurité dans le pays de mise en œuvre du projet ;
- b) Assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du Partenaire de mise en œuvre et la pleine exécution du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et d'en proposer des modifications si nécessaire. Le fait de ne pas mettre en œuvre et de tenir un plan de sécurité approprié tel qu'il est requis ci-après sera considéré comme une violation de cet accord.

Les Partenaires de mise en œuvre s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce qu'aucun des fonds reçus en vertu de ce Document de Projet ne soit utilisé pour soutenir des personnes ou des entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des sommes éventuellement fournies par le PNUD ci-dessous n'apparaissent pas sur La liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste est accessible au <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>.

Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou les sous-accords conclus dans le cadre de ce Document de Projet.